



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION (à la charge du bailleur)	HONORAIRES TTC * (TVA 20 %)	LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION	HONORAIRES TTC * (TVA 20 %)		
			Bailleur	Locataire	
locaux d'habitation ou mixtes – locaux meublés - résidence secondaire (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7.80 %	Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)			
locaux commerciaux - locaux professionnels	7.20 %	- entremise et négociation	forfait 25.00 €	-	
biens ruraux - terrains	7.20 %	- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	4.50 %	4.50 %	
autres locaux (garage, entrepôt)	7.20 %	- état des lieux location vide	1.50 %	1.50 %	
garantie de paiement des loyers impayés et détérioration immobilières (en sus des honoraires de gérance)	3.25 %	- état des lieux location meublée	0.50 %	0.50 %	
Prestations particulières (contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	forfait 60.00 €	Locaux de droit commun			
<p><i>* assiette des honoraires = loyer annuel</i> <i>Tarifs inférieurs aux prescriptions de l'article 5 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, à savoir :</i> <i>- 8 €/m² de surface habitable pour la visite, constitution du dossier du locataire et rédaction de bail</i> <i>- 3 €/m² de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux</i></p>		- négociation	forfait 25.00 €	forfait 25.00 €	
			- état des lieux	1.50 %	1.50 %
			- rédaction de bail	4.50 %	4.50 %
			Locaux commerciaux, professionnels et entrepôt		
			- négociation	forfait 25.00 €	
			- état des lieux	1.50 %	1.50 %
			- rédaction de bail	4.50 %	4.50 %
			Biens ruraux et autres terrains		
			- négociation		10 %
			- état des lieux		2 %
			- rédaction de bail		10 %
			Autre locaux (garage individuel)		forfait 15.00 €

Étude Immobilière et Commerciale Frank DESCARIS

2 rue Pierre Neveu 61600 LA FERTÉ MACÉ

tel : 02.33.37.73.73 - fax : 02.33.37.73.75 - e-mail : eic-descaris@orange.fr - site : www.agencedescaris.fr



HONORAIRES A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2017

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

	HT	TTC
sur part comprise entre 0 et 7.620 euros	1.666,67 euros	2.000,00 euros
sur part comprise entre 7.621 et 45.735 euros	8,33%	10,00%
sur part comprise entre 45.736 et 121.960 euros	6,67%	8,00%
sur part comprise entre 121.961 et 182.940 euros	5,83%	7,00%
au delà de 182.940 euros	5,00%	6,00%

dans les prix de vente proposés nos honoraires sont compris